

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ QUI A EU LIEU À
L'HÔTEL DE VILLE DE GASPÉ, LE MERCREDI 10 MAI 2023 À 17 H**

Sont présents : Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé
Délisca Ritchie Roussy, mairesse de Murdochville
Normand Poirier, maire remplaçant de Cloridorme
Monika Tait, mairesse remplaçante de Petite-Vallée
Ghislain Smith, représentant de Gaspé

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Bruno Bernatchez, directeur général
Martine Denis, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la séance ouverte à 17 h.

**2. RÉSOLUTION 23-72 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 MAI 2023**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance régulière du 10 mai 2023 soit et est adopté tel que présenté, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 10 mai 2023 et inscription à affaires nouvelles, s'il y a lieu
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 avril 2023

A) Gestion financière et administrative et ressources humaines

4. Acceptation des déboursés du mois d'avril 2023
5. Adoption du rapport d'utilisation des sommes du Fonds régions et ruralité volet 3

B) Développement socioéconomique

6. État des programmes d'aide financière
7. Dossiers d'investissement
8. Fonds régions et ruralité, volet 4 – Octroi des aides financières
9. Autorisation de signature de l'Entente sectorielle de développement pour le soutien à la performance des entreprises gaspésiennes

C) Autres dossiers

10. Affaires nouvelles
Aucune.
11. Période de questions pour le public
12. Ajournement ou levée de la séance

3. RÉSOLUTION 23-73 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 AVRIL 2023

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Monika Tait

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 12 avril 2023 soit et est adopté.

4. RÉSOLUTION 23-74 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'AVRIL 2023

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Normand Poirier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois d'avril 2023 suivant : MRC : 119 044,10 \$ soient adoptés.

5. RÉSOLUTION 23-75 : ADOPTION DU RAPPORT D'UTILISATION DES SOMMES DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 3

CONSIDÉRANT que la MRC doit, en vertu de l'article 4.15 de l'entente relative aux régions et ruralité volet 3 – Projets « Signature Innovation », produire et adopter un rapport d'utilisation des sommes pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit être déposé sur le site web de la MRC et envoyé au comité directeur à titre informatif, et ce conformément à l'entente;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC adopte le rapport d'utilisation des sommes 2022-2023 du Fonds régions et ruralité volet 3.

6. ÉTAT DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

Point d'information.

Les conseillers prennent connaissance du document qui a été remis.

7. DOSSIERS D'INVESTISSEMENT :

RÉSOLUTION 23-76 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS : CENTRE COMMUNAUTAIRE DOUGLAS - RÉNOVATIONS MAJEURES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 25 000 \$ au Centre communautaire Douglas pour le projet « Rénovations majeures » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants*.

RÉSOLUTION 23-77 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS : CENTRE CULTUREL LE GRIFFON - REMPLACEMENT DES PRATICABLES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 6 125 \$ au Centre culturel le Griffon pour le projet « Remplacement des praticables » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants*.

RÉSOLUTION 23-78 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS : CLUB NAUTIQUE JACQUES-CARTIER DE GASPÉ - RECONSTRUCTION DU POSTE D'ACCUEIL

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 16 000 \$ au Club nautique Jacques-Cartier de Gaspé pour le projet « Reconstruction du poste d'accueil » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants*.

RÉSOLUTION 23-79 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS : GASPÉ, BERCEAU DU CANADA - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT D'ENTREPOSAGE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 6 000 \$ à Gaspé, Berceau du Canada pour le projet « Construction d'un bâtiment d'entreposage » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants*.

RÉSOLUTION 23-80 : FONDS DE SOUTIEN À L'EXPERTISE EXTERNE : ÉVÉNEMENTS GASPÉSIA – DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS ET COMMANDITES MAJEURS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 5 000 \$ à Événements Gaspésia pour le projet « Développement de partenariats et commandites majeurs » dans le cadre du *Fonds de soutien à l'expertise externe*.

8. RÉSOLUTION 23-81 : FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4 – OCTROI DES AIDES FINANCIÈRES

CONSIDÉRANT le cadre de vitalisation en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vitalisation;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de la Côte-de-Gaspé autorise le financement suivant dans le cadre du Fonds régions et ruralité volet 4 :

- Ville de Murdochville – Aménagement du parc de la 5^e : 99 000 \$;
- Association Sports et Loisirs de Grande-Vallée – Développement de l'offre de loisirs : 29 204 \$

9. RÉSOLUTION 23-82 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LE SOUTIEN À LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES GASPÉSIENNES

CONSIDÉRANT l'entente entre les parties ayant pour but d'assurer la concertation régionale, la coordination et la mise en œuvre de projets en lien avec la productivité des entreprises gaspésiennes et la mise en marché de leurs produits;

CONSIDÉRANT que cette entente permet de maintenir les activités de l'Espace régional d'accélération et de croissance;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Monika Tait

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le préfet, monsieur Daniel Côté, à signer l'Entente sectorielle de développement pour le soutien à la performance des entreprises gaspésiennes.

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question.

12. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Délisca Ritchie Roussy, la réunion est levée à 17 h 3.

Daniel Côté
Préfet

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général